



Bulletin d'information de la commune de Montagne
 Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 1

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 10 MARS 2014**

Ne pouvait être présent : Thierry GOUZE.



Tirage au sort jurés d'assises : en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Annuel pour l'année 2015. Ont été tirés au sort :

- * Mme Sandrine Bénédicte USSEL, domiciliée à Binet
- * M. Didier PAPON, domicilié à Biquette
- * Mme Reine FELLONNEAU veuve FAURE, domiciliée à Calon



Vote du Compte Administratif 2013 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 072 096,72 €
Recettes :	1 352 651,63 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	301 518,08 €
Résultat de clôture :	582 072,99 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 399 678,79 €
Recettes :	1 483 902,81 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	- 9 271,13 €
Résultat de clôture :	74 952,89 €

C.C.A.S. :

Dépenses :	5 478,03 €
Recettes :	7 342,33 €
Excédent reporté :	4 668,68 €
Résultat de clôture :	6 532,98 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.



COMPTE DE GESTION 2013 dressé par M. Jean-Claude AUMETTRE, Trésorier : le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2013 : le Conseil Municipal DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	280 554,91 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	301 518,08 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent :	582 072,99 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	84 224,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	déficit :	9 271,13 €
Résultat comptable cumulé :	excédent :	74 952,89 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	495 360,74 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	54 340,35 €
Solde des restes à réaliser :	- 441 020,39 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	366 067,50 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	366 067,50 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0,00 €

SOUS TOTAL (R 1068) :	366 067,50 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) :	216 005,49 €

TOTAL (A1) :	582 072,99 €
--------------	--------------



Vote des 3 taxes locales pour 2014 : le Conseil Municipal FIXE les taux des 3 taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,60 %
- Taxe foncière (bâti) :	17,65 %
- Taxe foncière (non bâti) :	43,56 %

d'où un produit attendu de 523 024,00 €. *(Taux inchangés depuis 1989)*



Vote du Budget Unique 2014 : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 491 638,49 € dont :

Participation à charges intercommunales :	
- SIE du Fonsadais :	2 300,00 €
- SIVU du Chenil du Libournais :	1 367,00 €
- SDIS (remboursement emprunt caserne) :	14 817,00 €
- SIETAVI :	2 962,00 €

et subventions aux associations :

- CAUE :	122,00 €
- ASL Athlétisme (semi-marathon) :	500,00 €
- ACCA :	300,00 €
- AFN-UNC :	300,00 €
- AGIMC :	1 000,00 €
- APDSB (donneurs de sang en Lussacais)	150,00 €
- KIDECOLE :	400,00 €
- Association Intercommunale d'Aide à Domicile du Lussacais :	1 752,00 €

- Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs :	150,00 €
- Comité des Fêtes :	1 000,00 €
- La Fraternité :	500,00 €
- Les Gymnotes :	400,00 €
- Club de Pétanque :	300,00 €
- Tennis Club :	600,00 €
- Les Trois Romanes :	800,00 €
- Confrérie des Vignerons :	500,00 €
- Association Musicale du Lussacais :	500,00 €
- Collège de Lussac :	450,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 992 586,85 € selon le tableau ci-après (**ANNEXE 1**).

Le Conseil Municipal ADOPTE le budget 2014.



Demande d'aide financière auprès du S.D.E.E.G. pour la mise en lumière de la fontaine : le Conseil Municipal SOLLICITE une aide financière auprès du S.D.E.E.G. selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT :	5 938,37 €
- Maîtrise d'œuvre HT :	415,69 €
- Subvention S.D.E.E.G. 20 % :	1 270,81 €
- Autofinancement commune :	5 083,25 €
+ T.V.A. (20,00 %) :	1 270,81 €



Autorisation de signatures – Avenant n° 4 Lot 1 tranche ferme, Avenant n° 4 Lot n° 1 Tranche conditionnelle n° 1 et Avenant n° 1 Lot n° 1 Tranche conditionnelle n° 2 :

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant 4 du Lot 1 sur la tranche ferme en moins-value pour 10 344,30 € HT
- l'avenant 4 du Lot 1 sur la tranche conditionnelle n° 1 en plus-value pour 10 363,40 € HT
- l'avenant 1 du Lot 1 sur la tranche conditionnelle n° 3 en moins-value pour 4 432,52 € HT



Admission en non-valeur 2014 de titres : Monsieur le Maire fait part de la demande du Trésorier, d'admission en non-valeur concernant des titres émis entre 2007 et 2012. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non-valeurs :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 97,40 €.
- Des créances éteintes pour un montant de 198,09 €.



Autorisation de prêt d'un montant de 150.000 € auprès du CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites pour un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement du bourg (3^{ème} tranche - tranche conditionnelle n° 2) dont le coût total hors taxes s'élève à 512 437,26 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'offre de prêt du CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST d'un montant de 150.000,00 € sur une période de 10 ans à un taux fixe de 2,78 % avec une échéance annuelle.

ANNEXE 1

	DEPENSES	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	RECETTES	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
	Solde d'exécution				R-001Solde d'exécution			
	OP-FINANCIERES				R-1068 Excédent de fonctionnement		366 067,50 €	366 067,50 €
	RBT Capital Emprunt- 1641		178 242,00 €	178 242,00 €	R-021 Prélèvement sur fonct.		266 000,00 €	266 000,00 €
	RBT Caution- 165	2 818,00 €	400,00 €	3 218,00 €	Amortissement collège - 2804132		10 103,00 €	10 103,00 €
					Amortissement SDEEG - 28041582		8 608,00 €	8 608,00 €
					Caution -165		3 218,00 €	3 218,00 €
					Vente de terrain -024		3 550,00 €	3 550,00 €
	OP-NON INDIVIDUALISEES							
	Terrain - 2111	11 282,40 €		11 282,40 €				
	Matériel cantine - réfrigérateur- 2188		1 800,00 €	1 800,00 €				
	Participation éclairage tennis - 2041582		6 300,00 €	6 300,00 €				
	Matériel cantine - four - 2188		13 056,00 €	13 056,00 €				
	logiciels immobilisations et démat des budgets- 2051	2 748,52 €	2 000,00 €	4 748,52 €	FDAEC - 1323		12 000,00 €	12 000,00 €
					TLE - 10223 ou 10226		3 700,00 €	3 700,00 €
					CTVA -10222		89 000,00 €	89 000,00 €
	Electricité local infirmières - 2132	3 000,00 €		3 000,00 €				
	Isolation salles de classe école primaire-21312	2 700,00 €		2 700,00 €				
	Dépenses imprévues		8 928,11 €	8 928,11 €				
	OP-12 AMENAGEMENT CENTRE-BOURG							
	Etudes aménagement centre bourg-2031							
	Eclairage fontaine		6 500,00 €	6 500,00 €	Subvention CAB CG - 1323	41 500,35 €	23 000,00 €	64 500,35 €
	Travaux aménagement centre bourg -2313	11 000,50 €		11 000,50 €	Subvention Sénat - renouvellement EP - 1321		3 000,00 €	3 000,00 €
	Travaux aménagement centre bourg - 2315	458 011,32 €	280 000,00 €	738 011,32 €	Emprunt - 1641		150 000,00 €	150 000,00 €
	Borne incendie place des marronniers- 21568	3 800,00 €		3 800,00 €	Subvention éclairage église Mairie- 1326	12 840,00 €		12 840,00 €
	OP-19 VOIRIE							
	TOTAUX	495 360,74 €	497 226,11 €	992 586,85 €	TOTAUX	54 340,35 €	938 246,50 €	992 586,85 €

Convention de partenariat entre la Commune de Montagne et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet

« Compteurs Communicants Gaz de GRDF » : Le projet « Compteurs

Communicants Gaz » de GRDF a un objectif double :

- améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels
- développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur.

AVIS DIVERS



Informations du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais : le SIEA de l'Est du Libournais a transmis des plaquettes d'information liées à l'assainissement non collectif :

* Eco-prêt à taux zéro (édité par l'Etat)

* L'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières

* L'entretien des ouvrages d'assainissement individuel à l'attention des usagers

Pour rappel, le site internet du Ministère de l'Ecologie spécifique à l'assainissement autonome est consultable à l'adresse suivante : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

21 dossiers avaient été retenus par l'agence de l'eau et le Conseil Général pour la mise aux normes des installations non collectives définies comme point-noir : tous les intéressés n'ont pas donné suite, malgré les aides financières proposées.

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 15 AVRIL 2014**

Ce bulletin vous est présenté par la nouvelle équipe de la Commission Information et Communication. Maud CAMUS, 5ème adjointe en charge de cette commission, sera assistée de Dany RAMBEAUD, Sandrine BOSCH et Monique BURGAUD.

Ne pouvaient être présents : Maud CAMUS et Marie-Cécile GREGOIRE.

Monsieur le Maire, Pierre YERLES, ouvre la séance en accueillant l'ensemble des membres du nouveau Conseil Municipal. Quatre nouveaux élus font part de leur satisfaction d'être présents dans ce conseil et sont heureux d'intégrer cette nouvelle équipe afin de contribuer à la réalisation des projets à venir. Ils tiennent également à remercier toutes les personnes qui leur ont fait confiance.



Désignation des délégués de la Commune de Montagne :

Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais : COUDROY Michel et GOMBEAU Jean-Marie (délégués titulaires) ont été élus par le Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (S.I.E.A.) de l'Est du Libournais : LALOT Alain et CAMUS Maud (Délégués titulaires) et YERLES Pierre et BOSCH Sandrine (délégués suppléants) ont été élus par le Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du Chenil du Libournais : YERLES Pierre (délégué titulaire) et MARTINERIE Jacques (délégué suppléant) ont été élus par le Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (S.I.E.T.A.V.I.) : YERLES Pierre et PALLARO Daniel (délégués titulaires) et MARTINERIE Jacques (délégué suppléant) ont été élus par le Conseil Municipal.



Délibération D – 2014 – 18 : Composition des commissions communales : le Conseil Municipal a procédé à la nomination des membres des commissions communales suivantes :
(Monsieur le Maire, de part sa fonction, étant président de fait de toutes les commissions)

Commission administrative :

YERLES Pierre, Maire
LALOT Alain, Adjoint
HENRY Catherine, Adjointe
PORTAUD Pierre, Adjoint
COUDROY Michel, Adjoint
CAMUS Maud, Adjointe
PALLARO Daniel, Conseiller municipal délégué

Enfance, jeunesse et vie scolaire :

LALOT Alain, Adjoint
HENRY Catherine, Adjointe
BOSC Sandrine
BOUDOT Didier
BURGAUD Monique
DOMINIQUE Mélissa
GREGOIRE Marie-Cécile
MARCHAND Sarah

Voirie et matériel communal :

LALOT Alain, Adjoint
PALLARO Daniel, Conseiller municipal délégué
BOUDOT Didier
COUDROY Emmanuel
DARNAJOU Patrick
GOMBEAU Jean-Marie

Sports et équipements sportifs :

COUDROY Michel, Adjoint
BOSC Sandrine
BURGAUD Monique
COUDROY Emmanuel
MARCHAND Sarah

Bâtiments et sécurité
dans les bâtiments :

PORTAUD Pierre, Adjoint
BOUDOT Didier
DARNAJOU Patrick
GOMBEAU Jean-Marie
PALLARO Daniel

Information et communication :

CAMUS Maud, Adjointe
BOSC Sandrine
BURGAUD Monique
RAMBEAUD Dany

Fêtes, cérémonies, et fleurissement :

HENRY Catherine, Adjointe
GOMBEAU Jean-Marie
GREGOIRE Marie-Cécile

Aménagement de Montagne :

LALOT Alain, Adjoint
HENRY Catherine, Adjointe
BOSC Sandrine
BOUDOT Didier
BURGAUD Monique
GOMBEAU Jean-Marie
MARTINERIE Jacques
PORTAUD Pierre

Aménagement du centre bourg :

LALOT Alain, Adjoint
HENRY Catherine, Adjointe
BOUDOT Didier
MARTINERIE Jacques
PALLARO Daniel
PORTAUD Pierre
RAMBEAUD Dany

Impôts directs :

LALOT Alain, Adjoint
HENRY Catherine, Adjointe
PORTAUD Pierre, Adjoint
PALLARO Daniel
RAMBEAUD Jacques
GARDE Jean-Paul
GOMBEAU Jean-Marie
GREGOIRE Marie-Cécile
BOUDOT Didier
MARTINERIE Jacques
GUIMBERTEAU Michel
ARPIN Gérard



Proposition des membres de la commission administrative de révision des listes électorales politiques : le Conseil Municipal PROPOSE pour les commissions suivantes :

Liste électorale générale : YERLES Pierre, Maire
CAMUS Maud, Adjointe, déléguée du Préfet
HENRY Catherine, Adjointe, déléguée du T.G.I.

Liste électorale bureau n° 1 :

YERLES Pierre, Maire
BOUDOT Didier, délégué du Préfet
PALLARO Daniel, délégué du T.G.I.

Liste électorale bureau n° 2 :

LALOT Alain, Adjoint
MARTINERIE Jacques, délégué du Préfet
PORTAUD Pierre, délégué du T.G.I.



Désignation des membres de la commission d'appel d'offres : le Conseil Municipal à procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres comme suit : outre, M. Pierre YERLES, Maire et Président de la commission d'appel d'offres, PORTAUD Pierre, Adjoint, PALLARO Daniel, Conseiller municipal délégué, et BOSC Sandrine (membres titulaires) et LALOT Alain, Adjoint, HENRY Catherine, Adjointe, et BURGAUD Monique (membres suppléants).



Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : le Conseil Municipal DECIDE de fixer la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à cinq (5) membres élus parmi le Conseil Municipal. Ont été élus :

HENRY Catherine, Adjointe
BOSC Sandrine
BURGAUD Monique
GERBER Annie
PALLARO Daniel

+ 5 membres, hors conseil municipal, ont été retenus :

LAPORTE Danièle

RONTEIX Inès
BUZET Monique
RAMBEAUD Jacques
MARTIN Fabienne



Désignation de délégués auprès d'organismes divers : le Conseil Municipal DESIGNÉ les délégués aux organismes suivants :

Association Intercommunale d'Aide à domicile du Lussacais : HENRY Catherine, Adjointe

Conseil Intérieur du LEGTA de Libourne-Montagne : PORTAUD Pierre, Adjoint

Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) : HENRY Catherine, Adjointe (Collège des élus) - CERISIER Stéphane (Collège des agents)



Désignation du « correspondant défense » et du « référent sécurité routière » : le Conseil Municipal DESIGNÉ :

PORTAUD Pierre, en tant que correspondant défense

BOUDOT Didier, en tant de référent à la sécurité routière



Indemnités de fonction – Maire, Adjointes et Conseiller municipal : le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer :

1°) le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 43 % de l'indice brut 1015

2°) le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire :

1^{er} Adjoint : 16,50 % de l'indice 1015

2^{ème} Adjoint : 16,50 % de l'indice 1015

3^{ème} Adjoint : 13,00 % de l'indice 1015

4^{ème} Adjoint : 13,00 % de l'indice 1015

5^{ème} Adjoint : 12,00 % de l'indice 1015

Conseiller municipal délégué : 11,00 % de l'indice 1015



Concours du Receveur – Attribution d'indemnités : le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Claude AUMETTRE, Receveur.



Délégation du Conseil Municipal au Maire : le Conseil Municipal DÉLÈGUE à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- de procéder, dans la limite de cinq cent mille euros (500.000,00 €), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

- d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à quatre mille six cents euros (4.600,00 €),

- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

- de passer les contrats avec les organismes de contrôle technique et de coordination de sécurité, dans le cadre de travaux communaux, dans la limite des prescriptions obligatoires et d'en régler les honoraires,

- de procéder au recrutement des personnels occasionnels non titulaires (art. 3-1 de la Loi du 26 janvier 1982) pour remplacer des agents momentanément indisponibles,
- de signer les conventions de mise à disposition du personnel et de signer les conventions de stage.



Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour la signature des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) : le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont ouverts au Budget, ainsi que toute décision concernant leur(s) avenant(s) éventuel(s),
- à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il prend en charge sur ses indemnités tous ses déplacements pour la commune, ainsi que d'éventuels frais de repas. Aucun frais de ce type n'est pris en charge par le budget communal.



Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) :

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général. Le Conseil Municipal DECIDE de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 13.855,00 € et d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 46.340,68 €.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Concernant le Centre Bourg, Monsieur le Maire informe que les travaux du Bourg ont permis de se mettre en conformité avec le PAVE (Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics) prévu initialement en 2015, puis repoussé à 2020. Toutes les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) peuvent circuler dans le Bourg de Montagne sans difficulté. En ce qui concerne la demande de parking devant le futur immeuble de l'O.D.G. de Montagne Saint-Émilion, celle-ci n'a pu être satisfaite, après avis de la commission d'Aménagement du Centre Bourg, en raison de la dangerosité de stationnement en plein carrefour .



Fontmurée : Mme Sandrine Bosc a accepté d'effectuer des travaux conformément au bornage de la voie de Fontmurée, suivant le rapport établi par le cabinet Cerceau en Juillet 2013.



Trois commerçants faisant partie du **collectif des commerçants** de Montagne ont sollicité, par le biais d'un avocat, des indemnités pour préjudices subis pendant les travaux du centre bourg.



La **commission voirie** sera en charge d'un nouveau dossier : numérotation des voies et signalétique de la commune de Montagne.



Monsieur YERLES va prendre contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) pour mettre en œuvre les projets de **restauration de l'église de Parsac et le portail de l'église de St Georges**, sachant que les dossiers de demande de subvention peuvent être obtenus dans un très long délai.



Monique Burgaud rend compte des remerciements de **Monsieur l'abbé de Rozières**, faits publiquement lors de la messe des Rameaux, concernant l'embellissement et la mise en valeur du parvis de l'église St Martin.



Proposition de départ du **Lady Prestige Tour** : ce rallye réservé aux femmes se déroule à bord de véhicules prestigieux. Il partirait de Montagne pour rejoindre Biarritz. Nous espérons accueillir ce rallye en juin 2015.



OFFICE DE
TOURISME

L'office de tourisme du Lussacais organisatrice de la **fête des saveurs**, le samedi 30 aout 2014 à Montagne, sollicite l'utilisation des espaces publics dans le bourg de Montagne. Cette demande reçoit un avis favorable du Conseil Municipal.



L'assemblée générale du SMICVAL a communiqué le montant appelé auprès des Communautés de Communes de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : 21.536.240,01 € en 2014 contre 20.926.768,36 € en 2013, soit une augmentation de 2.91 %.



Pour accompagner la campagne du Conseil Général de la Gironde sur la promotion du **compostage des déchets verts** en cours dans nos déchèteries, le SMICVAL propose aux habitants du territoire de participer à des formations sur son espace dédié à Saint Denis de Pile. Chaque séance de formation est limitée à 15 personnes pour permettre d'apprendre les bonnes pratiques. Il vous suffit de vous inscrire au 05.57.84.74.00.

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site internet dédié à la prévention des déchets : www.stop-déchets.fr - N'oubliez pas vos bottes !



Les services techniques municipaux vont désormais, trimestriellement, procéder au **ramassage des encombrants**. Pour 2014, les dates des **mardi 15 juillet et mercredi 15 octobre** ont été retenues. Pour cela, l'inscription préalable au secrétariat de mairie (05.57.55.21.00) la semaine qui précède le ramassage, au plus tard, est nécessaire afin d'organiser la tournée.



Avis de **coupures de courant** pour travaux :

- Mardi 27 mai, de 14h à 15h : Cap d'Or, Les Grilles, Le Bourg Saint Georges.

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE - Mercredi 28 mai, de 9 h à 10 h : La Bergère, Labattut, Le Roudier, Cazelon, Le bourg, Messide, Pas Saint Georges, Le Merle, Tourteau, Grimon, Rouin.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2014/2015 : Les inscriptions des enfants à l'école doivent se faire obligatoirement en Mairie. Pour inscrire votre enfant, vous devez vous munir de : livret de famille + justificatif de domicile + carnet de santé de l'enfant + certificat de radiation dans le cas d'un changement d'école. L'inscription aux différents services municipaux (cantine, garderie et transport scolaire) se fera simultanément.

Le secrétariat de la mairie vous accueille pour cela tous les jours de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 **sauf les mercredis matins, les derniers mercredis de chaque mois (fermeture au public toute la journée) ainsi que les vendredis après 17h.**

L'admission définitive de votre enfant s'effectuera, dans un second temps, à l'école auprès de la Directrice (Tél. 05.57.55.21.15).



Rappels :

Il est formellement **interdit de faire brûler tous types de déchets** et plus particulièrement plastiques et pneus.

Il est également **interdit de laisser divaguer les chiens**.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer un gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 15h et 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous prions donc de bien vouloir respecter ces règles afin de préserver, dans le respect de chacun, des relations de bon voisinage...



Nous recherchons des personnes susceptibles de faire des gardes rémunérées (compagnie, courses, ménage, etc...) en journée, et/ou week-end et/ou nuit.
Contact : 05.57.55.21.00

Moustique tigre : les gestes simples de lutte et de protection



Le moustique tigre est présent dans le département de la Gironde. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières*, être vecteur des virus de la dengue et du chikungunya. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter pour...

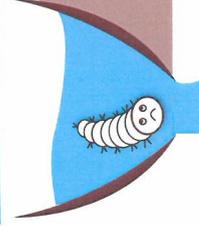
↳ Limiter sa prolifération

↳ **Éliminez les endroits où l'eau peut stagner**
coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,...

↳ **Couvrez les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage



Chaque femelle de « moustique tigre » pond environ 200 oeufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.



PARTOUT,
SUPPRIMEZ
LES EAUX
STAGNANTES

↳ Éviter les piqûres

↳ **Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin

↳ **Portez des vêtements couvrants et amples**

Plus d'informations sur
www.ars.aquitaine.sante.fr / www.eidatlantique.eu
via l'application iMoustique ou contacter l'EID Atlantique :
contact@eidatlantique.eu / 05 46 88 12 34



* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^e piqûre à une personne saine.



Bonjour à tous,

je suis apiculteur depuis 2 ans sur la commune de Montagne (à 5km de Saint-Émilion).

Nous savons tous aujourd'hui que les abeilles sont en voie de disparition. C'est pourquoi je souhaite installer mes ruches dans un milieu favorable à leur développement en pratiquant une apiculture naturelle (utilisation de plantes, conduite en agriculture biologique,...).

Je suis donc prêt à venir chercher les essais d'abeilles qui peuvent venir chez vous, dans votre jardin, dans votre verger...

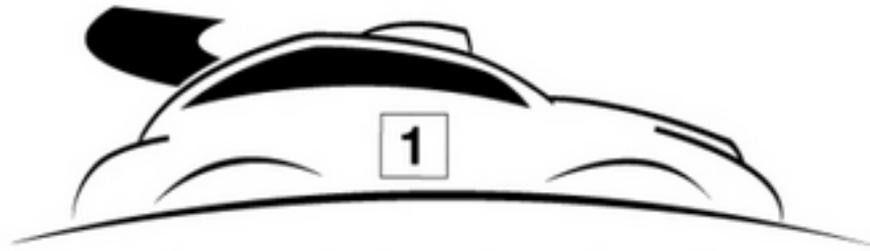
N'hésitez pas à faire passer l'information auprès de vos amis, famille et voisins.



Pierre-Yves Petit
06 73 48 71 51
pierreyvespy.petit@gmail.com

DATES A RETENIR

Samedi 31 mai : **23ème rallye National du Saint-Emilion**
organisé par l'Association sportive Automobile du Circuit de
Mérignac et l'Ecurie KEN DATEN.



Rallye du Saint-Emilion

Ecurie Ken Daten

Samedi 7 Juin à partir de 15 h : **audition publique des
élèves de l'école de Musique du Lussacais**

(Salle polyvalente Ausone) - A la fin du spectacle, apéritif offert
à tous. Buffet à partir de 20 h (adulte : 15 € / enfant : 10 €)
Informations et réservations (jusqu'au 31 mai) :

J.M. GUIMBERTEAU (06 08 62 24 91) et V. LE DUIGOU (06 69 59 00 17).

Association Musicale



du Lussacais